

NOTICE EAU POTABLE

L'alimentation est gérée par le Syndicat des Eaux de REBAIS. Plusieurs captages alimentent la communes mais situés en dehors du territoire communal.

Sur la commune on note la présence d'un château d'eau et d'un réservoir enterré.

Le réseau d'eau potable est en partie vétuste et fait l'objet d'une rénovation avec l'intégration d'une mise au norme en matière de défense incendie. Une étude est cours d'élaboration avec le service de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt pour un diagnostic et une programmation des travaux d'amélioration.

L'eau distribuée sur la commune présente des teneurs en sélénium supérieures à la valeur limite réglementaire de $10\mu\text{g}/\text{l}$. Les analyses effectuées en 2004 montrent des teneurs variant entre 21 et 31 $\mu\text{g}/\text{l}$ avec une teneur moyenne de 25,6 $\mu\text{g}/\text{l}$.

Jusqu'à aujourd'hui, les recommandations de consommation étaient celles du CSHPF (Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France) de 1999. Une expertise scientifique récente, prenant en compte les dernières études réalisées, les a modifiées. Les nouvelles recommandations pour une eau dont la teneur en sélénium est **supérieure à 20 $\mu\text{g}/\text{l}$** et inférieure ou égale **40 $\mu\text{g}/\text{l}$** :

- L'eau ne doit pas être consommée par les enfants de moins de 4 ans.
- La consommation de l'eau peut être tolérée pour le reste de la population.
- La consommation en compléments alimentaires à base de sélénium est à reconsidérer.